



Assemblée des membres du 21 octobre 2017

Taxes et redevances

Les modifications approuvées par l'Assemblée des membres du 21 octobre 2017 ressortent de ce document (couleur rouge). Les changements rédactionnels, respectivement les précisions n'ont pas été marquées.

(Tous les montants en francs suisses)

1 Taxes pour les manifestations

Valables pour toutes les manifestations équestres en Suisse pour toutes les épreuves dans l'une des disciplines reconnues par la FEI avec prix en espèces ou en nature incluses.

1.1 Franc de base

Pour toutes les épreuves (par engagement) 1.60

1.2 Franc du sport

Pour toutes les épreuves (par engagement) 3.40

Total des taxes pour les manifestations par engagement 5.00

Toutes les taxes susmentionnées sont valables pour les associations membres de la FSSE et leurs sociétés ou corporations affiliées qui payent leur cotisation de membre individuel. Les corporations et personnes individuelles non affiliées à la FSSE payent en plus CHF 1.80, soit au total CHF 6.80 par engagement.

1.3 Franc pour l'organisateur des manifestations

Peut être prélevé en faveur de l'organisateur pour toutes épreuves.

Par engagement jusqu'à max. 10.00

1.4 Taxe pour annonce tardive au calendrier des manifestations 300.00

(à encaisser par les associations régionales)

1.5 Taxe d'annulation en cas de non-déroulement d'une manifestation inscrite au calendrier 300.00

(à encaisser par les associations régionales) aussi pour les concours internationaux (caisse FSSE)

1.6 Taxe pour le remboursement des engagements en ligne par la FSSE pour les manifestations annulées 250.00



3.2.2 Autorisation pour licence annuelle à l'étranger <i>(ne concerne que les sportifs suisses domiciliés à l'étranger)</i>	150.00
3.2.3 Autorisations pour départs nationaux à l'étranger <i>(avec possibilité de faire saisir les résultats selon les directives actuelles FSSE)</i> <i>Concerne la participation de cavaliers suisses à des manifestations nationales à l'étranger</i>	
- Pour la participation à une seule manifestation par année avec indication du lieu, de la date et du niveau de l'épreuve (CHF 50.00 supplémentaires à partir de la 2^{ème} manifestation)	20.00
- Pour une autorisation annuelle avec indication du pays et du niveau les plus élevé prévu (par année)	50.00
3.3 Licence temporaire annuelle Sont exonérés de licence temporaire uniquement de la taxe les athlètes étrangers qui a) sont invités personnellement par l'organisateur et b) ne participent qu'à une seule manifestation par année. L'organisateur a l'obligation de faire parvenir la liste des athlètes invités avant la manifestation au Secrétariat. Les athlètes étrangers qui prennent part à plusieurs manifestations par année en Suisse devront s'acquitter de la taxe de la licence nationale	200.00
3.4 Taxe annuelle de brevet Taxe de brevet pour les disciplines: Dressage, saut, concours complet, attelage, endurance, reining et TREC	100.00
3.5 Taxe annuelle pour engagements P60, P70 et P80 Taxe poney (jusqu'à et y c. l'année des 9 ans ; voir Règlement Sport Poneys, Art. 7.3)	80.00
3.6 Taxe annuelle d'inscription aux concours pour débutants Taxe d'inscription pour des engagements aux concours pour débutants (p.ex. Journée de la jeunesse)	30.00
3.7 Tarifs spéciaux pour examens des formations de l'OrTra, sans juges supplémentaires FSSE	
- Taxe pour examen de licence dans un examen de l'OrTra	100.00
- Taxe pour examen de brevet dans un examen de l'OrTra	65.00
- Taxe pour Test d'argent CC et Test d'or (sans licence) dans un examen de l'OrTra	45.00
3.8 Taxes d'examen	
- Taxe d'examen pour la licence R (par discipline; y c. test d'or pour l'obtention de la licence)	200.00
- Taxe d'inscription pour l'obtention de la licence R de saut ou de dressage + licence L d'attelage, sur la base des résultats (par discipline)	200.00
- Taxe pour le brevet de cavalier et de meneur (y compris documentation)	130.00
- Taxe d'examen pour Test d'argent CC et Test d'or (sans obtention de licence)	90.00
- Taxe d'examen pour Para-Equestrian Identity Card (PE IDcard ; Classification)	90.00
4 Registre des chevaux	
4.1 Emission de passeport	
- Passeport pour tous les équidés en vue de leur identification sans enregistrement au registre du sport	65.00



4.2 Enregistrement au registre du sport

- | | |
|--|-------|
| - Entrée au registre du sport FSSE | 98.00 |
| - Taxe annuelle de confirmation d'enregistrement | 32.00 |
| - Duplicata de passeport | 65.00 |

4.3 Services supplémentaires (diminution de plus en plus des services)

- | | |
|---|--------|
| - Changement de propriétaire | 98.00 |
| - Changement de nom du cheval | 220.00 |
| - Enregistrement sous pseudonyme (par ex. nom d'une écurie)
ou sous une personne juridique | 220.00 |

4.4 Taxes FEI *

En plus des taxes prélevées par la FSSE, les taxes suivantes sont prélevées en faveur de la FEI, sous réserve de modifications éventuelles par la FEI:

- | | |
|--|----------|
| - Passeport FEI pour cheval / poney (valable 4 ans) | |
| - cheval | 270.00 |
| - poney | 110.00 |
| - Prolongation du passeport FEI (valable 4 ans) | |
| - cheval | 270.00 |
| - poney | 110.00 |
| - Duplicata passeport FEI (cheval et poney) | 80.00 |
| - Changement de nom cheval / poney (commercial, ajout élevage, etc...) | 1'200.00 |
| - La taxe annuelle FEI de confirmation d'enregistrement par cheval et poney, ainsi que par cavalière et cavalier est de CHF 10.80. Cette taxe pour chevaux et poneys est incluse dans les taxes des passeports FEI. Pour le cavalier, cette taxe sera décomptée sur la facture avec les taxes pour les engagements internationaux. | |

* Modifications par la FEI expressément réservées.

Les prix s'entendent, le cas échéant, TVA incluse, selon le taux d'imposition respectif appliqué légalement.